



Crédit photo : Grand Genève

Rapport d'activité

2024

Thématiques de coopération

▶ A propos du CRFG
▶ Edito
▶ Santé

▶ Compensation financière
genevoise
▶ Observatoire statistique
transfrontalier

▶ Sécurité
▶ Transition
écologique

▶ Eau
▶ Mobilités

A propos du CRFG

Le Comité régional franco-genevois (CRFG) est une des plus anciennes instances de coopération transfrontalière franco-suisse.

Il a été créé en 1973, parallèlement à la compensation financière genevoise (CFG), pour en assurer le suivi et traiter les questions de voisinage à forts enjeux.

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat genevois délégué aux affaires régionales et transfrontalières sont désignés pour coprésider cette instance d'échanges et de gouvernance qui réunit les partenaires institutionnels de la coopération transfrontalière :

- pour la partie française, la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec les Préfectures de département et les Sous-préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français;
- pour la partie suisse, les cantons de Genève et Vaud, ainsi que l'Association des communes genevoises.

L'instance politique de coopération (IPC) est l'organe décisionnel du CRFG, dont les travaux sont organisés au sein de commissions et groupes de travail assurant la conduite de thématiques spécifiques, parmi lesquelles la santé, la sécurité, l'économie, l'emploi et la formation. Cette organisation se complète par un groupe de suivi sur la compensation financière genevoise, un observatoire statistique transfrontalier et un secrétaire général.

Instance politique de coopération



Délégation française

Co-présidente : Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Président du Conseil départemental de l'Ain

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Président du Pôle métropolitain du Genevois français

1 représentant du Ministère des affaires étrangères (invité)



Délégation suisse

Co-président : Conseiller d'Etat délégué aux affaires régionales et transfrontalières du canton de Genève

2 Conseillers d'Etat du canton de Genève

1 Conseiller d'Etat du canton de Vaud

1 membre de l'Association des Communes genevoises

1 représentant du Département fédéral des affaires étrangères (invité)

Secrétariat général

Co-pilotage :

Secrétariat général pour les affaires régionales,
Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Co-pilotage :

Service des affaires européennes, régionales et
fédérales du canton de Genève

Edito

L'année 2024, marquée par les célébrations de son 50e anniversaire organisées à Genève et à Lyon, fut exceptionnelle pour le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG).

Le CRFG, réuni pour la première fois en 1974, après l'accord sur la compensation financière genevoise de 1973, a traversé avec constance les dernières décennies et reste fondateur pour toute la coopération qui s'est développée au fil du temps dans ce bassin de vie très intégré.

Les temps forts de l'année 2024 ont témoigné de l'importance et de la vitalité de cette coopération. Ils ont été l'occasion d'affirmer une ambition commune pour l'avenir, en abordant de nombreux défis, de la gestion des flux de personnel soignant à la coordination des mesures de transition écologique. Le dynamisme de ce territoire est à la fois source de richesses mais aussi de déséquilibres et de défis à relever, qui doivent pouvoir être abordés avec lucidité et recherche de solutions pour les surmonter.

Les sujets thématiques discutés au sein de l'Instance politique de coopération du CRFG, placée sous notre co-présidence, sont consultables sur le [site Internet du CRFG](#), qui a été entièrement toiletté en 2024. Ce site se veut plus illustré et simple d'accès à travers différents dossiers thématiques et ouvert aussi sur l'ensemble des démarches et lieux de coopération transfrontalière qui participent de la vie du bassin lémanique.

Fabienne BUCCIO,
Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Antonio HODGERS,
Conseiller d'Etat du canton de Genève
délégué aux affaires régionales et transfrontalières



Les 50 ans du CRFG à Lyon, octobre 2024

Crédit Photo : Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes

Santé

Une coopération très active

Face aux défis croissants dans le domaine sanitaire, la coopération transfrontalière s'est intensifiée au cours de l'année 2024. Elle a porté avant tout sur les questions liées au personnel soignant, dont le **dernier rapport** de l'observatoire transfrontalier des personnels de santé souligne les énormes enjeux en termes de pénurie et de mobilité.

Part des professionnels résidant en France qui travaillent en Suisse selon les territoires, en 2020 et en 2014

	Professionnels	Nombre de		Part de ceux qui		
		résidents	dont ceux qui	travaillent en	travaillent en Suisse	
		2020	Suisse	2020	2014	
Zone de soins de proximité (ZSP)	Annecy	Infirmiers	4 049	1 529	38 %	31 %
		Aides-soignants	2 146	330	15 %	12 %
	Annemasse	Infirmiers	3 374	2 020	60 %	58 %
		Aides-soignants	1 954	917	47 %	41 %
	St-Julien-en-Genevois	Infirmiers	1 623	1 288	79 %	70 %
		Aides-soignants	1 054	615	58 %	50 %
	Thonon-Les-Bains	Infirmiers	2 590	1 544	60 %	56 %
		Aides-soignants	1 420	439	31 %	26 %
Mont-Blanc	Infirmiers	1 032	216	21 %	16 %	
	Aides-soignants	614	/	/	/	
Départements	Ain	Infirmiers	6 376	740	12 %	11 %
		Aides-soignants	4 858	398	8 %	6 %
	Haute-Savoie	Infirmiers	11 704	5 882	50 %	45 %
		Aides-soignants	6 465	1 967	30 %	25 %

Source : Rapport de l'Observatoire Transfrontalier des Personnels de Santé, données INSEE 2014-2020

Une part importante des infirmiers et aides-soignants de Haute-Savoie et de l'Ain travaillent en Suisse. Ces ratios sont en augmentation, et sont très élevés dans les zones proches de la frontière.

Dans ce contexte, le canton de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé, sous l'égide du CRFG, une [lettre d'intention](#) concernant les bonnes pratiques à appliquer en matière d'engagement de personnel de santé transfrontalier. Ce document témoigne de l'intérêt du dialogue mené depuis quelques années et d'une capacité commune d'initiative pour rechercher des solutions aux déséquilibres constatés, dans l'objectif de maintenir une capacité de prise en charge médicale adéquate de part et d'autre de la frontière. Il a aussi servi d'exemple lors du colloque franco-suisse sur les ressources humaines dans le secteur de la santé, qui a eu lieu en octobre à Paris.

Au-delà des questions liées au personnel de santé, la Commission santé du CRFG s'est aussi penchée sur la question de la continuité de l'accès aux soins pour les populations frontalières et des coopérations hospitalières à développer à cet effet, afin de poursuivre dans la dynamique des trois conventions de coopération (prise en charge en urgence, dialyse, oxygénothérapies hyperbare) signées en 2023 par les partenaires franco-genevois.

Compensation financière genevoise

Réunion annuelle du groupe de suivi

La réunion a permis d'échanger en juin 2024 sur l'utilisation par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie de la CFG versée en 2023 (352 millions de francs suisses). Dans l'esprit de l'accord de 1973 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement français, les autorités françaises destinent en effet ces montants à la collaboration frontalière de voisinage, en particulier au financement de projets d'infrastructures d'importance régionale. Ainsi, la CFG versée en 2023 a été destinée prioritairement à des opérations en lien avec la mobilité mais aussi avec l'éducation ou l'assainissement et la gestion des eaux. La CFG versée au titre de l'année 2024 s'est élevée, quant à elle, à 372 millions de francs suisses, en augmentation de 5.7 % par rapport à l'année précédente.

La CFG versée au titre de l'année 2024 s'est élevée à 372 millions de francs suisses (387.7 millions d'euros)

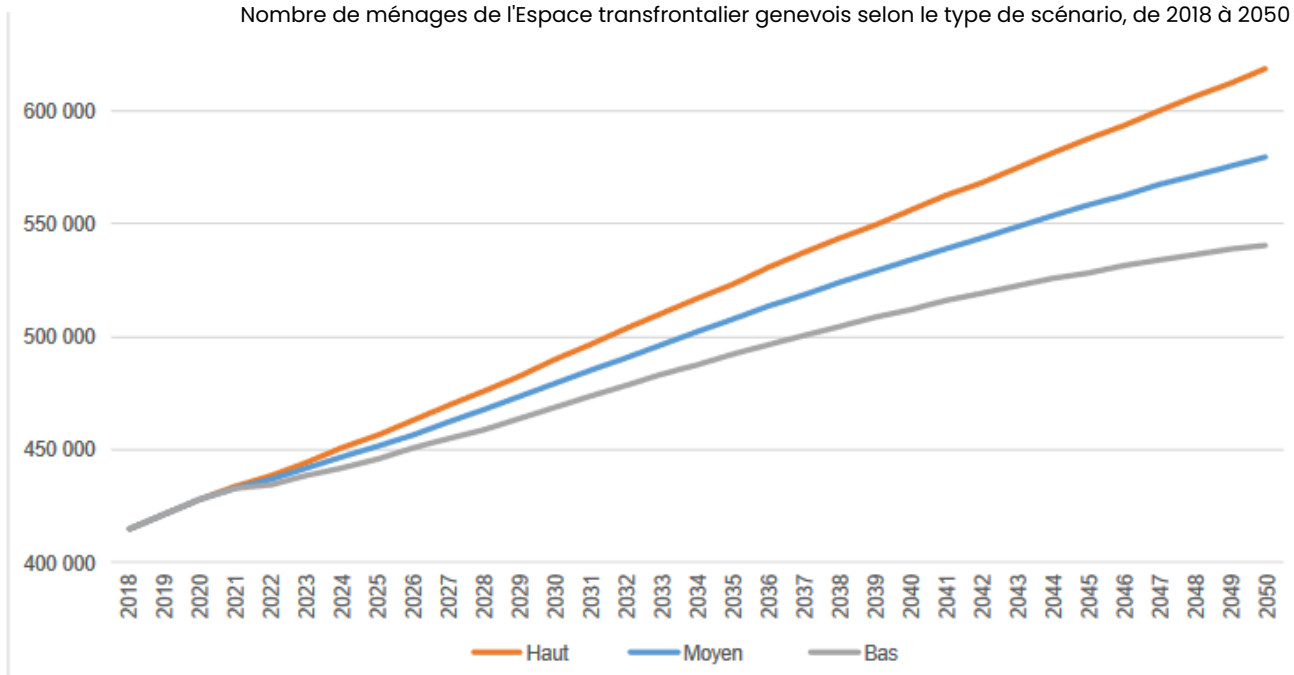
Observatoire statistique transfrontalier

Deux notes publiées en 2024

Produite à la suite des projections de la population publiées en 2023, la [note sur les projections des ménages](#) anticipe l'évolution du nombre total des ménages, ainsi que de leur répartition par taille et par type (en termes de relations de parenté entre les membres du ménage) pour l'Espace transfrontalier genevois (composé du canton de Genève, du district de Nyon et de la zone d'emploi du Genevois français de l'Ain et de la Haute-Savoie). Ainsi, ce territoire pourrait compter entre 540 700 et 619 200 ménages à l'horizon 2050, soit une croissance comprise entre 30 % et 49 % par rapport à fin 2018. Cette analyse s'est basée sur les dynamiques démographiques récentes et sur des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation.

La [deuxième note présente la méthodologie utilisée](#) et les premières données disponibles d'une [étude portant sur les revenus et les inégalités économiques](#) dans le Grand Genève, qui sera publiée en 2025.

Nombre de ménages de l'Espace transfrontalier genevois selon le type de scénario, de 2018 à 2050



Source : OST/StatVD

Sécurité

Une coopération opérationnelle au quotidien



Les activités du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) de Genève ont fait l'objet d'une présentation par ses deux coordinateurs suisse et français. Emanation de l'accord de Paris en matière de sécurité, le centre compte une quarantaine de collaborateurs français et suisse pour une permanence active 24h/24 et 7 jours/7 afin de lutter contre la délinquance transfrontalière, prévenir les menaces et mener des poursuites en gommant l'effet frontière.

Les membres du CRFG ont salué le travail réalisé et se sont félicités de cette collaboration opérationnelle au quotidien, efficace et rodée. Hommage a aussi été rendu à la Brigade opérationnelle mixte (BOM) créée il y a 10 ans, dont les moyens se doivent d'être préservés.

Les occupations illicites par des gens du voyage, en nombre sur le sol français, créent des tensions avec les populations résidentes. Dans le cadre d'un groupe de travail, placé sous l'égide de la Préfecture de la Haute-Savoie et du Canton de Genève, Il a été décidé, dans un premier temps, de prendre à bras le corps le sujet de la réglementation de l'accueil et des activités transfrontalières de cette population, en se concentrant sur le contrôle via la police et l'administration.

Transition écologique

Une ambition partagée

La Conférence des Parties (COP) pour la planification écologique et le Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique (PACTE) partagent des objectifs de décarbonation importants. Les membres du CRFG ont considéré pertinent de les faire dialoguer pour rechercher la convergence la plus étroite en termes d'ambitions, d'objectifs et d'actions.

Bien que bâtis dans des temporalités différentes, ils sont construits sur un même schéma : un diagnostic, des défis ou objectifs, des fiches actions. Les croisements thématiques sont de fait très nombreux.

Ainsi, il a été proposé à la partie suisse de s'associer à partir de 2025 à la démarche de la COP – jusqu'ici, aucune région n'a abordé la COP en transfrontalier et Auvergne-Rhône-Alpes sera la première région à le faire – et le côté français continuera à s'associer aux travaux conduits sur PACTE.

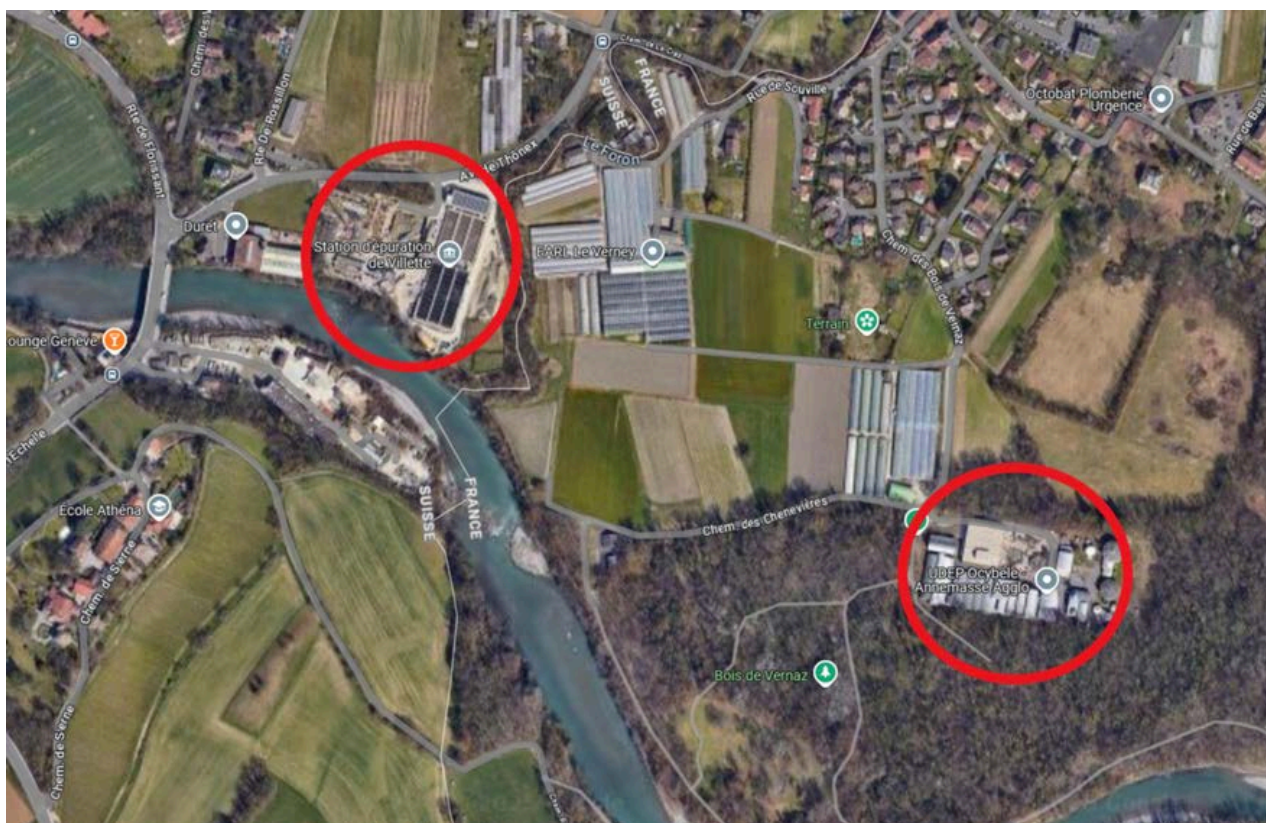
Coopération autour de l'eau

Un des points centraux de la coopération transfrontalière

Un point de situation a été fait sur la négociation d'Etat à Etat des accords franco-suisse sur les eaux transfrontières du Rhône et la régularisation du Léman. Les textes à fin 2024 sont stabilisés, et leur signature devrait intervenir en 2025.

Le canton de Genève a également présenté un état d'avancement de la refonte de la loi genevoise sur les eaux, qui s'inspire de l'arsenal français et vaudois, en soulignant le besoin de cohésion dans la gestion de l'eau de part et d'autre de la frontière.

Les échanges, qui ont ponctué l'année 2024, ont été soulignés : invitations réciproques aux instances ayant trait à la sécheresse ; séminaire politique transfrontalier sur les enjeux, priorités et formes de la coopération sur l'eau ; réunion technique de la communauté transfrontalière de l'eau visant à avancer sur les fiches actions du programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève (PACTE).



Vue aérienne des stations d'épuration Ocybèle en France et Villette en Suisse

Crédit photo : Google Maps

Ces stations, qui recueillent des eaux usées provenant de France et de Suisse, font l'objet d'un financement du programme Interreg France-Suisse 2021-2027, pour traiter les micro-polluants.

Mobilités

Des réflexions qui se poursuivent

Les problèmes de circulation, d'engorgement et de pollutions (air et bruit) sont récurrents et préoccupent les élus locaux.

Les réflexions, engagées depuis plusieurs années, sur la maîtrise du trafic de transit aux différentes douanes de la couronne genevoise (Sud-Ouest, Genève Sud, Chablais, Rive droite) ont fait l'objet d'un point d'avancement. La stratégie se veut globale et partenariale, avec des solutions qui régulent la circulation et offrent des alternatives à la voiture (transports publics, mobilité douce, covoiturage, parking-relais).

Un comité de pilotage général, réunissant les comités relatifs aux différentes douanes, afin d'avoir une vision d'ensemble, qui englobe également l'aménagement de la douane de Bardonnex, a été réuni mi-2024. Il a permis d'acter un consensus pour la suite, et de valider une action commune à réaliser en matière de communication. Le comité de pilotage sera réuni à nouveau mi-2025.

Par ailleurs, des informations ont été partagées sur la loi française du 27 décembre 2023 relative aux SERM (Services express régionaux métropolitains), offre multimodale de service en transports collectifs communs, qui s'appuie sur la desserte existante pour la renforcer. Le SERM franco-genevois a été labellisé en date du 4 juillet 2024 et son statut sera octroyé par arrêté ministériel après étude de préfiguration associant les acteurs locaux.



Crédit photo : Grand Genève